



PAIEMENTS – NOTICE EXPLICATIVE

Deux types de documents sont envoyés à l'Ayant droit lors d'un paiement en provenance de l'AGICOA :

1. L'avis de paiement

Ce document indique le montant global qui vous est payé, représentant la somme de tous les «*Relevés de Compte*» que vous trouverez en annexe ainsi que d'éventuelles distributions finales. «*Distribution ref*» désigne le code global du paiement. «*Pmt no*» est le numéro de référence attaché à chaque paiement, il est suivi par son propre code «*Description*» permettant l'identification du territoire et de la période concernés, comme décrit ci-après :

Description NL995555101200-1 : NL : Distribution pour la Hollande
99 : Année de distribution
5555 : Numéro personnel de l'Ayant droit à l'AGICOA
101200-1 : Code de paiement interne de l'AGICOA

Les sommes reportées dans la troisième colonne sont celles figurant sur les «*Relevés de Compte*» exprimées en monnaie nationale. Celles indiquées dans la dernière colonne sont converties en EURO (pour les années de distribution avant 1998 en monnaie locale). Le total de cette dernière colonne représente votre rémunération globale. Les pays pour lesquels la monnaie n'est pas rattachée à l'EURO seront payés dans leur monnaie nationale.

Les écritures liées au transfert de fonds d'un Ayant droit à un autre, à des ajustements de comptes, ou aux distributions finales ne sont pas mentionnées sur le «*Relevé de Compte*» mais indiquées sur «*l'Avis de Paiement*».

Dans ce dernier cas, les fonds non encore distribués pour lesquels la période est prescrite, sont partagés entre tous les Ayants droit au pro rata du montant perçu initialement pour le pays et la période concernés. Ces sommes, n'étant pas rattachées à un titre ou à une retransmission câble en particulier, ne sont pas détaillées et leur numéro de référence est toujours précédé du code «FINAL DIST».

«*L'Avis de Paiement*» est envoyé uniquement sur papier.

2. Relevé de compte

Ce document liste chacune des retransmissions câble incluses dans le paiement concerné. Le montant global par pays et par période de chaque «*Relevé de Compte*» est reporté sur «*l'Avis de paiement*».

Le code «Description» est le même que celui expliqué ci-dessus.

Les montants des «*Relevés de compte*» dont le principal est nul et pour lesquels l'intérêt est différent de zéro, correspondent à des intérêts sur conflits résolus.

Le «*Relevé de Compte*» est transmis, au choix, sur disquette ou sur papier.